

Le Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique (CSEE) n'a pu encore définir de mandat de négociations, mais il a examiné diverses propositions et idées ayant trait à des limitations dans l'espace qui l'intéresse. En avril 1988, après avoir étudié le droit international pertinent se rapportant à l'espace extra-atmosphérique, il a soumis un rapport spécial à la CD. Il y concluait que le régime juridique qui s'applique à l'espace en question ne suffisait pas à lui seul à prévenir une course aux armements et qu'il devrait donc être consolidé et renforcé pour plus d'efficacité.

Pendant ses réunions de 1990, le Comité spécial a examiné divers sujets. Ainsi, il a étudié une proposition argentine demandant que l'on actualise et renforce la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. La Pologne a proposé d'entreprendre des travaux qui serviraient à élaborer des mesures de confiance favorisant une plus grande transparence. Quant aux États-Unis, ils ont continué d'affirmer qu'il fallait établir un cadre bilatéral avant de pouvoir entamer utilement des négociations multilatérales.

Le Canada est depuis longtemps partisan d'un renforcement du régime pacifique dans l'espace extra-atmosphérique. Depuis 1982, époque à laquelle la CD a commencé à envisager des pourparlers sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, le Canada a présenté à cette instance plusieurs documents de travail importants. Ainsi, en 1985, il lui a soumis une étude intitulée *Survey of International Law Relevant to Arms Control and Outer Space*.¹ En 1988, ce sont trois documents de travail qu'il a présentés. Le premier traitait de terminologie, le deuxième soumettait une proposition sur le renforcement des obligations faites aux États en vertu de la Convention sur l'immatriculation de 1975, et le troisième passait en revue les derniers développements politiques, techniques et militaires importants dans l'espace extra-atmosphérique.²

Dans le cadre de son programme sur la vérification, le Canada a mené un programme de recherche appelé «PAXSAT». L'objectif de «PAXSAT A» était d'étudier les possibilités de mise au point d'un réseau de satellites pouvant servir à vérifier l'observation des accords sur la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Un projet analogue, appelé «PAXSAT B», étudie les possibilités d'emploi de satellites

¹ CD/618, CD/OS/WP. 6, 23 juillet 1985.

² Canada, Working Paper on the Use of Certain Terms Relating to Arms Control and Outer Space, CD/OS/WP. 27, 8 août 1988; Australie et Canada, Strengthening State Practice under the Convention on Registration of Objects Launched into Outer Space, CD/OS/WP. 25, 18 août 1988; et Canada, Arms Control and Outer Space: A Retrospective Review: 1982-1987, CD/OS/WP. 26, 8 août 1988.